

Cahier des Charges

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Animation & Pilotage du groupe de travail valorisation des ressources locales & coordination des MO pour les projets :

- Atlas Territorial de la Qualité et de la Fertilité des Sols
- Diagnostic & Etude du potentiel de développement local des énergies renouvelables et notamment du gisement biomasse
- Diagnostic & Plan de Développement Bois/Energie du Massif Forestier Astarac-Arros

Période 1^{er} Déc. 2017 au 30 Juillet 2019
Phase 2 du programme TEPcv

**Communauté de Communes
Astarac Arros en Gascogne**

COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

19 Avenue de Gascogne

32730 VILLECOMTAL SUR ARROS

05 62 64 84 51 - contact@cdcaag.fr

Ouvert du Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h



SOMMAIRE

1	Objet et Contexte de la démarche	3
1.1	Objet de la mission	
1.2	Contexte de la démarche	
2	Cadre et objectifs de la prestation	4
2.1	Le porteur de projet	
2.2	Chiffres clés du projet	
3	Description de la prestation	5
4	Modalités de candidature	6
4.1	Compétences du prestataire AMO	
4.2	Présentation de la proposition technico-économique	
4.3	Notation de l'offre	7
4.4	Délais de réalisation	
4.5	Remise des offres	
4.6	Rémunération - modalité de paiement	
5	Exigences sur le choix du prestataire	8
5.1	Neutralité et indépendance du prestataire Assistance à Maîtrise d'ouvrage	
5.2	Garanties et assurances	
5.3	Références	

1 OBJET ET CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

1.1 Objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation du programme Territoire à Energie Positive pour une croissance verte (TEPcv), l'EPCI Astarac Arros en Gascogne sollicite un prestataire extérieur Cabinet de Conseil et/ou Bureau d'études pour l'accompagner **dans : l'animation et le pilotage du groupe de travail valorisation des ressources locales & la coordination des maitres d'œuvre pour les projets suivants :**

- Atlas Territorial de la Qualité et de la Fertilité des Sols
- Diagnostic & Etude du potentiel de développement local des énergies renouvelables et notamment du gisement biomasse
- Diagnostic & Plan de Développement Bois/Energie du Massif Forestier Astarac-Arros

La prestation sera réalisée entre le 1^{er} Décembre 2017 et le 30 Juillet 2019.

Le prestataire s'attachera à valoriser les travaux d'études existants, mis en œuvre par la collectivité, les assistances à maîtrise d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les acteurs locaux.

Cette démarche s'appuiera sur un processus participatif que le prestataire conduira au cours de différentes réunions prévues.

Le prestataire réalisera des comptes rendus de réunion et des rapports d'activités trimestriels synthétiques (10 pages) avec un tableau récapitulatif de l'état d'avancement pour chacun des projets et chacune des missions.

Le candidat doit chiffrer l'intégralité de sa proposition et détailler le coût des prestations pour chacune des 3 missions à coordonner.

Objectif de chaque projet :

A°) L'Atlas Territorial de la Qualité et de la Fertilité des Sols :

L'atlas devra identifier l'état de la fertilité des sols agricoles et forestiers en lien avec leurs capacités de production agronomique et/ou forestiers de biomasse ligno-cellulosique. Il sera un document de base pour l'actualisation du plan stratégique directeur Energie/Climat et du plan d'action de la collectivité. **L'objectif est de disposer d'un tableau d'aide à la décision, le plus fiable possible et accepté par toutes les parties.**

B°) Diagnostic & Etude du potentiel de développement local des énergies renouvelables et notamment du gisement biomasse.

Cette étude fera dans un premier temps un état des lieux des potentiels de productions mobilisables ou contractuels, sur tous les types d'énergie renouvelable : hydroélectrique, géothermie, hydrogène, solaire photovoltaïque & thermique, biomasse avec valorisation des résidus de culture pour production d'agrocarburant et/ou d'électricité-chaleur...

L'étude devra également porter sur des simulations de l'impact économique et écologique du développement de chaque production renouvelable. Après analyse elle devra terminer par des recommandations & préconisations pour la collectivité.

C°) Diagnostic & Plan de développement Bois/Energie sur le Massif Forestier Astarac Arros

L'objectif est, à partir d'un état des lieux de l'existant (potentiel et mobilisable), de réaliser un programme d'actions visant à regrouper les acteurs de la filière sur ce territoire pour développer la ressource bois vers de multiples usages (bois-matériaux, bois-énergies, bois chimie-verte...).

1.2 Contexte de la démarche

Le projet s'inscrit dans une prise en compte des exigences de la Loi sur la Transition Energétique et du programme TEPcv de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne.

La collectivité territoriale s'insère dans la feuille de route produite par la région Occitanie pour devenir la première Région à Energie positive.

La prestation d'animation & de pilotage du groupe de travail valorisation des ressources locales & la coordination et le suivi des maitres d'œuvre de nos 3 projets vise un état de l'art des techniques disponibles en matière :

- d'animation territoriale et de conduite d'études, atlas, diagnostic et plan de développement
- collecte de données Energie/Climat
- d'acceptabilité des solutions auprès des acteurs locaux

La collectivité s'est engagée à solliciter un concours significatif des partenaires publics (Europe, Etat, Collectivités Territoriales, Agences Publiques de l'Environnement), sur des objectifs de réductions des consommations énergétiques, d'augmentation de productions d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

2 CADRE ET OBJECTIFS DE LA PRESTATION

2.1 Le porteur de projet

La Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne 19 avenue de Gascogne 32300 VILLECOMTAL SUR ARROS

2.2 Chiffres clés du projet

Le prestataire s'appuie sur les missions et données du dossier de lauréatisation de la candidature de la collectivité à l'appel à projet TEPcv.

3 DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Le donneur d'ordre est la direction générale des services de la communauté des communes Astarac Arros en Gascogne, qui pilote un tableau de bord d'avancement global du programme TEPcv.

En plus d'animer et piloter le groupe de travail « acteur locaux », le prestataire pourra être amené à participer aux éventuels groupes de travail de chacun des projets coordonnés par les futurs maîtres d'œuvre. Il effectuera également des points de suivi avec la collectivité et/ou les MO.

Le prestataire pourra également être invité par la collectivité à présenter l'état d'avancement des projets et/ou du groupe de travail qu'il coordonne dans 3 instances :

- **La Cellule Projet TEPcv AAG**, composé des vice-présidents de la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne. Elle fait régulièrement le point sur le programme Energie/Climat et tous les projets mis en œuvre par la collectivité.
- **Le COTECH TEPcv** (Comité Technique Régional TEPcv) qui se réunit sur invitation à Auch 2 à 3 fois par an en moyenne. Ce comité est composé de la DREAL, du Conseil Régional Occitanie, de l'Ademe Occitanie, de la DDT 32 et des collectivités gersoises lauréates TEPcv.
- **Le Comité de Pilotage TEPcv AAG**, réuni par la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne pour traiter exclusivement de son programme Energie/Climat, regroupant les chambres consulaires, des acteurs locaux et les membres du COTECH (hormis les autres collectivités territoriales).

La prestation comprend 4 phases :

- Sur 1 an et demi : constitution & animation du groupe de travail,
- De Décembre 2017 à Mars 2018 : lancement des 3 projets et choix des maîtres d'œuvre
- D'Avril 2018 à Mars 2019 : suivi des maîtres d'œuvre & des projets
- Avril à Juillet 2019 : Bilans des actions et de l'animation du groupe de travail.

Dans sa proposition le prestataire identifiera les réunions nécessaires à la réalisation de ses missions. La prestation repose sur une démarche collaborative avec les parties prenantes du territoire Astarac Arros en Gascogne.

Les livrables de la prestation sont donc de deux natures :

- **Rédactionnels** : compte rendu après chaque réunion, rapports d'activités trimestriels avec un tableau récapitulatif de l'état d'avancement des projets & des missions, notes explicatives sur les écarts & ajustements du programme d'actions, et un bilan de fin de mission.
- **Organisationnels** : tenue des réunions du groupe de travail « acteurs locaux », de point de suivi avec la collectivité et/ou avec les maîtres d'œuvre.

Pour l'ensemble de sa mission, le prestataire devra proposer une méthode d'animation et de management adaptée au contexte local, au public, à la situation et au projet.

4 MODALITES DE CANDIDATURE

4.1 Compétences du prestataire AMO

Le prestataire devra posséder des compétences et des références en :

- Management de projet, Energie/climat : production d'énergie, agronomie, processus Qualité Sécurité Environnement, changement climatique, protection de l'environnement...
- Connaissance du monde rural et de la diversité de ses acteurs
- Forte capacité d'animation
- Connaissances et une pratique des règles administratives à l'éligibilité des projets aux aides publiques et à leur contrôle.

Le prestataire fera notamment état de son expérience et ses références sur des missions en lien avec l'Ademe, l'Europe ou tout autres organismes équivalents.

La Communauté de Communes invite le prestataire à privilégier la présence d'un seul intervenant lors des réunions ou de rendez-vous. Il peut cependant y avoir plusieurs personnes qui interviennent ponctuellement ou successivement en cas de nécessité justifiée.

4.2 Présentation de la proposition technico-économique

La proposition comprendra :

- une présentation argumentée de la prestation, intégrant une note méthodologique tant pour la partie technique que pour la partie coordination/animation et notamment sur le processus participatif et collaboratif proposé.
- un devis en euros, détaillé et précisant :
 - le coût horaire des différents consultants et le coût des frais de déplacements
 - le coût de chacune des phases de la mission en détaillant le nombre et le type de réunion et le nombre de rédaction pour chacun des projets.
 - Le coût unitaire de présence à une de ces réunions :
 - Cellule projet sur Idrac Respailles ou Villecomtal sur Arros,
 - COTECH TEPcv sur Auch
 - Comité de Pilotage TEPcv AAG sur le territoire d'AAG.

Le rythme et le nombre de réunions réellement programmées peut évoluer d'un commun accord avec le DGS de la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne.

4.3 Notation de l'offre

La notation de l'offre se fera au regard des 4 critères présentés ci-dessous et d'un éventuel entretien au cours duquel il détaillera sa proposition et répondra, à l'oral, à des questions complémentaires.

Critères proposés en pondération relative :

- Critère 1 : Prix de la prestation (35%)
- Critère 2 : Pertinence et appropriation des enjeux stratégiques de l'offre (10%)
- Critère 3 : Méthodologie et moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de la prestation (35%)
- Critère 4 : Compétences des intervenants et système de management de la prestation (20%)

4.4 Délais de réalisation

La prestation sera réalisée entre le 1^{er} décembre 2017 et le 30 Juillet 2019

4.5 Remise des offres

Au format électronique avant le 16 Octobre 2017

4.6 Rémunération - Modalité de paiement

Le maître d'ouvrage cible un budget de l'ordre de 36 000€ HT. La collectivité étudiera par ailleurs toutes les options proposées aux regards de l'intérêt pour la mission pour un budget supplémentaire de 8 000€ maximum.

Paiement par mandat administratif après remise d'une facture et des états trimestriels d'avancement de la mission.

5 EXIGENCES SUR LE CHOIX DU PRESTATAIRE

Les services instructeurs d'aides publiques (Européennes, Etat, Collectivités territoriales, Agences environnementales Ademe, Agence de l'Eau...) participent à l'évaluation et au suivi du projet en regard du concours d'aides publiques obtenues par la collectivité.

Les exigences au niveau de la candidature du prestataire sont indiquées ci-dessous :

5.1 Neutralité et indépendance du prestataire Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Dans un souci d'indépendance, le prestataire doit respecter les règles suivantes :

- être exhaustif dans ses recommandations et fournir toutes les informations objectives nécessaires au maître d'ouvrage pour décider des suites à donner,
- ne pas intervenir chez un maître d'ouvrage vis à vis duquel il ne présenterait pas toutes les garanties d'objectivité, notamment sur des installations conçues, réalisées, gérées ou exploitées pour l'essentiel par lui-même ou par une société membre d'un même groupe,
- être en capacité d'apporter une revue critique neutre et indépendante quel que soit le type d'énergie, de technologie ou d'opérateur en jeu.
- n'adjoindre aucune démarche commerciale concernant des biens ou services (ayant un lien avec les recommandations) au cours de son intervention

Le candidat produira une attestation sur l'indépendance capitalistique de sa structure ou son groupement et sur une absence de conflit d'intérêt par rapport aux projets et à cette mission : au regard de la maîtrise d'œuvre, du constructeur, équipementiers, contrôle technique, de l'exploitation.

5.2 Garanties et assurances

Le candidat adressera la liste de ses agréments professionnels (type organisme OPQIBI ou équivalent) ainsi que les copies de ses assurances de responsabilités civiles professionnelles.

5.3 Références

Le prestataire adresse une liste de ses références sur les dispositifs d'animation territoriale menée et ce dans un objectif de performance environnementale et carbone.